



CARE MANAGEMENT

## EMPATHIQUE ET CIBLÉ. LE CARE MANAGEMENT DE SWICA.

Les Care Managers de SWICA accompagnent vos collaboratrices et collaborateurs dans l'incapacité de travailler dans le but de favoriser une réinsertion professionnelle durable. Les Care Managers de SWICA peuvent également intervenir de manière préventive pour éviter l'absence d'une collaboratrice ou d'un collaborateur.

### TRAITEMENT OPTIMAL ET RÉINSERTION EFFICACE

- › Prévention précoce et durable des absences (prolongées)
- › Prévention de l'invalidité
- › Optimisation du traitement médical
- › Réduction du coût des absences et des charges financières de la caisse de pension
- › Préservation d'un précieux savoir-faire

### ÉCONOMIES ET MAINTIEN DE SAVOIR-FAIRE

Les Care Managers de SWICA accompagnent vos collaboratrices et collaborateurs dans l'incapacité de travailler dans le but de favoriser une réinsertion professionnelle durable et d'éviter une invalidité. Pour ce faire, les Care Managers font notamment appel aux compétences en matière de médecine du travail des partenaires de réseaux médicaux. Les Care Managers collaborent avec toutes les parties intervenantes. Par exemple, les Care Managers élaborent, avec les personnes exerçant des fonctions dirigeantes et les responsables des ressources humaines, un plan concret pour la période suivant le retour au poste de travail. De ce fait, les Care Managers permettent de générer des avantages financiers pour votre entreprise et de conserver un précieux savoir-faire.

### AVANTAGES FINANCIERS

L'intervention de Care Managers s'avère profitable à l'entreprise à plus d'un titre. Les collaboratrices et collaborateurs malades ou accidentés reprennent plus rapidement le travail. Il en résulte une diminution du coût des absences. Par ailleurs, chaque invalidité évitée épargne à votre caisse de pension le paiement de rentes conséquentes.



## LE CARE MANAGEMENT DANS LA PRATIQUE – DE RETOUR DANS SON ENTREPRISE APRÈS UN LONG DÉTOUR

### ACCOMPAGNEMENT PAR LE CARE MANAGEMENT DE SWICA

S.\* est en poste dans la même entreprise depuis plusieurs années. Il y occupe des fonctions d'encadrement. Âgé de 52 ans, il est actuellement en incapacité de travail pour cause de dépression. Une Care Manager de SWICA est chargée de le suivre. Son employeur voudrait qu'il puisse revenir dans l'entreprise à un poste nouvellement créé après son hospitalisation, mais compte tenu du contexte économique, ce poste n'a pu être autorisé et S. est licencié.

### COLLABORATION AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES

La Care Manager prend contact avec l'assurance-invalidité et organise un coaching avec un intervenant externe. La collaboration avec le coach offre de nouvelles perspectives à S., qui finit par recouvrer partiellement sa capacité de travail. Avec l'appui de l'Office régional de placement, la Care Manager propose à S. un poste dans une autre entreprise. Il y fait un essai et, à la fin de son stage, il reçoit une offre d'emploi de la part de son ancien employeur.

### ÉQUILIBRE ENTRE VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE

Grâce au coaching, S. a appris à moins laisser son travail empiéter sur sa sphère privée et à trouver un certain équilibre. S. exerce désormais une activité adaptée, dégagée de toute fonction d'encadrement. L'implication des assurances sociales et d'un coach externe a grandement participé au succès de sa réinsertion.

\*Prénom fictif

À VOTRE SERVICE 365 JOURS PAR AN, 24 HEURES SUR 24.

Téléphone 0800 80 90 80 / [swica.ch](https://www.swica.ch)

**SWICA**